



FOUNEX, LE 30 JUILLET 2015/CL/10.01

**COMMUNE DE FOUNEX**  
**MUNICIPALITE**

**AFFAIRE TRAITEE PAR M. PHILIPPE SCHIRATO**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 70/2011 – 2016**  
**concernant une demande de crédit de CHF 164'000.00 TTC**  
**pour le démantèlement de la STEP Founex – Céligny**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration (STEP) intercommunale de Terre Sainte, la STEP intercommunale de Founex et Céligny, située sur la parcelle privée n° 769 à Founex, va être démolie. La parcelle affectée en zone d'intérêt public et propriété des communes de Founex et Céligny, va ainsi être rendue disponible pour un autre usage qui reste encore à déterminer.

### **Etat actuel**

La STEP est actuellement composée de quatre bâtiments (voir extrait de plan annexé) :

- Bâtiment 1 : Bureau et local pompe
- Bâtiment 2 : Vis d'archimède
- Bâtiment 3 : Monobloc (unité de traitement)
- Bâtiment 4 : Stockeur (enterré)

## **Description des travaux prévus**

- **Désamiantage**

Des travaux de désamiantage devront être réalisés sur la base de l'expertise amiante réalisée en février 2013 par la société Bâtidag Sàrl. De l'amiante a été détectée dans les bâtiments 1, 2 et 3, dans certains murs, fenêtres, plinthes et colle de faïence principalement.

- **Vidange et nettoyage**

L'ensemble des bassins devront être vidangés de leurs boues et nettoyés avant démolition. Le solde de chlorure ferrique sera pompé et repris par la STEP intercommunale de Terre Sainte.

- **Evacuation du lit bactérien**

Les boules d'argile expansées qui composent le lit bactérien de la STEP (dégradation des bactéries) ont fait l'objet, après rinçage, d'une analyse chimique auprès de la société Sol-Conseil, ceci afin de déterminer la filière d'évacuation adaptée. Sur la base des résultats d'analyse annexé, la Direction générale de l'environnement Section Géologie, sols et déchets (DGE – GEODE) a validé l'acheminement de ces matériaux en dépôt pour matériaux d'excavation (DMEX).



- **Démolition & remblayage**

La totalité des bâtiments seront démolis y compris leurs fondations. Les différents matériaux de démolition (principalement béton et ferraille) feront l'objet d'un tri sur place et d'une évacuation dans les filières respectives. Un remblayage avec matériaux terreux jusqu'au niveau de la surface est prévu. Aucune remise en état particulière n'est prévue.

Des travaux préparatoires seront nécessaires afin de permettre la démolition des ouvrages les plus profonds (notamment le cône de monobloc à 14 m de profondeur).

## Honoraires

- **Honoraires d'ingénieur**

Les honoraires d'ingénieur comprennent les prestations suivantes : étude de projet, appels d'offre, organisation et suivi des travaux, contrôle des métrés et facture, documentation, achèvement.

- **Honoraires de géomètre**

Les honoraires de géomètre incluent la procédure de mise à l'enquête pour la démolition (plan de géomètre officiel et formulaire CAMAC)

## Coût des travaux

Installation de chantier*	Fr. 6'000.—
Travaux préparatoires (pour démolition des ouvrages profonds)	Fr. 10'000.—
Assainissement*	
• Désamiantage	Fr. 14'300.—
• Vidange et nettoyage	Fr. 12'900.—
• Evacuation du lit bactérien	Fr. 21'500.—
Démolition*	Fr. 53'900.—
Honoraires d'ingénieur (étude et direction des travaux)	Fr. 20'600.—
Honoraires de géomètre (dossier de mise à l'enquête)	Fr. 1'200.—
Divers & Imprévus (environ 10%)	Fr. 11'500.—
<b>Total HT</b>	<b>Fr. 151'900.—</b>
TVA 8.0 % (arrondi)	Fr. 12'100.—

**Total TTC**

**Fr. 164'000.—**

\* Montants établis sur la base d'une demande de devis. Les autres montants sont basés sur des estimations.

Les 8/23<sup>ème</sup> des coûts totaux seront à la charge de Céligny, soit un montant de CHF 57'043.50.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous sont fournies ici, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Founex

vu le préavis municipal No 70/2011-2016 concernant une demande de crédit de **CHF 164'000.00 TTC** pour le démantèlement de la STEP Founex - Céligny

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide

1. d'adopter le préavis municipal No 70/2011-2016
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 164'000.00 TTC**
3. de financer ces travaux par la trésorerie courante
4. d'amortir un montant de CHF 57'043.50 par la participation de la commune de Céligny
5. d'amortir le solde par un prélèvement sur le fonds de réserve pour épuration N° 9280.010 (réserves affectées).

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 août 2015 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

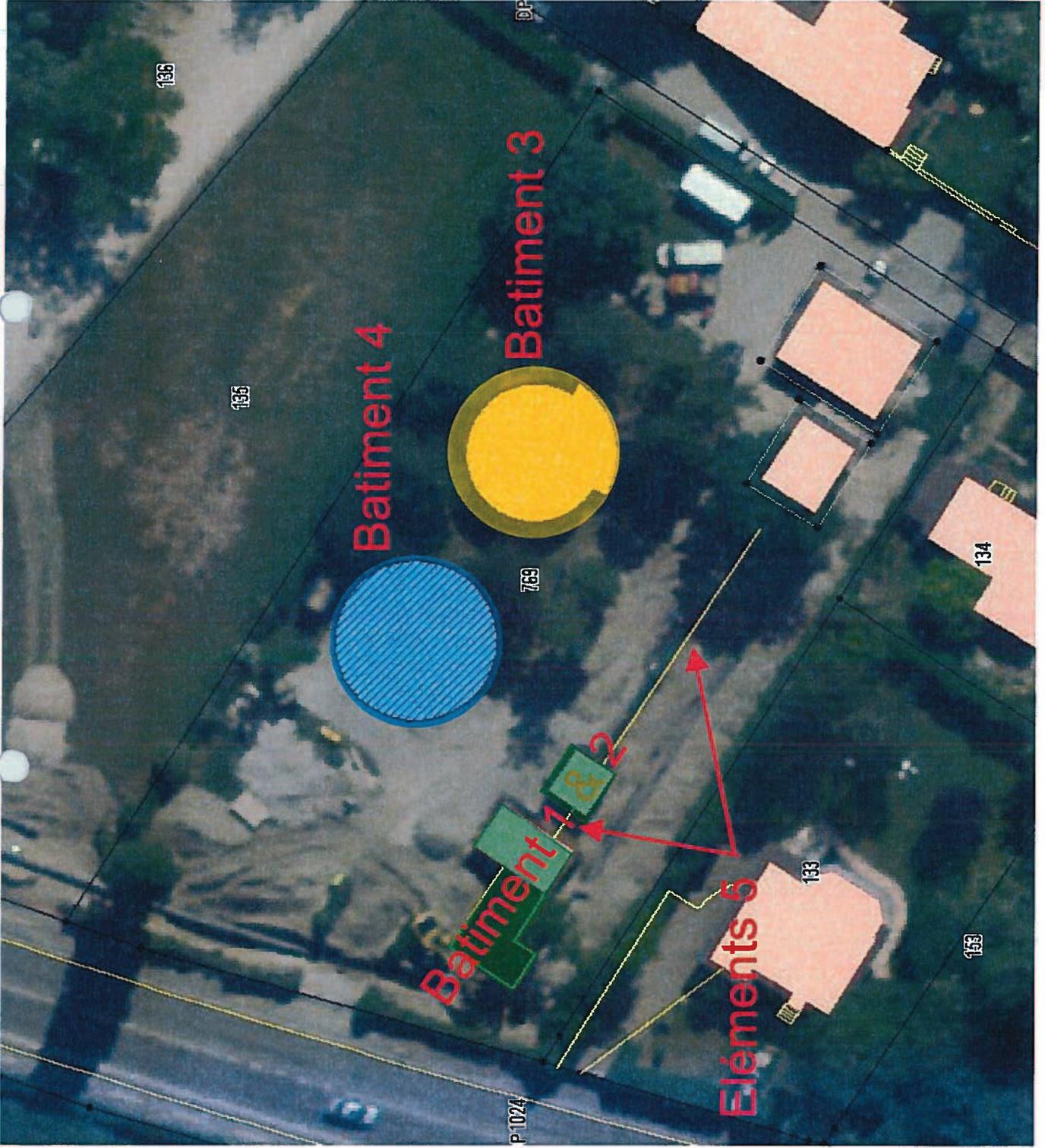
Claudine Luquiens



Le Municipal responsable

Philippe Schirato

**Annexes :** - Plan schématique de la STEP (extrait de l'offre de Girardi)



Rapport de la Commission des finances sur le préavis No 70/2011-2016  
concernant une demande de crédit de CHF 164'000.00 TTC  
pour le démantèlement de la STEP Founex – Céligny

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 14 septembre 2015, organisée par la Municipalité de Founex, en présence de Monsieur François Debluë, Syndic, de Madame Audrey Barchha et de Monsieur Philippe Schirato, Municipaux, ainsi que de Madame Claudine Luquiens, secrétaire.

### **Préambule**

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration (STEP) intercommunale, l'ancienne station située sur la parcelle n° 769 à Founex composée de quatre bâtiments harassés par les années de fonctionnement doit et va être démantelée.

### **Travaux engendrés**

Désamiantage  
Vidange et nettoyage  
Evacuation du lit bactérien  
Démolition et remblayage

### **Coût des travaux**

Honoraires d'ingénieur étude et direction des travaux  
Honoraires de géomètre dossier de mise à l'enquête  
Pour un total TTC de CHF 164'000.00. La commune de Céligny ayant participé financièrement à la construction de cette ancienne step, un montant de CHF 57'043.50 sera à sa charge soit les 8/23<sup>ème</sup> des coûts totaux, venant donc en réduction de notre coût final.

### **Conclusions**

La Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'adopter le préavis municipal No 70/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 164'000.00 TTC pour le démantèlement de la STEP Founex – Céligny et donc,

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 164'000.00 TTC
2. de financer ces travaux par la trésorerie courante

3. d'amortir un montant de CHF 57'043.50 par la participation de la commune de Céligny
4. d'amortir le solde par un prélèvement sur le fonds de réserve pour épuration N° 9280.010 (réserves affectées).

Fait à Founex, le 20 septembre 2015

Les membres de la Commission des finances,

Denis Lehoux

Laurent Kilchherr

Simon Vaucher

Mario Danesin

Claude Briffod